

# CPAS PLUS

N° 03



DOSSIER

## Les CPAS, plus incontournables que jamais !

### Sommaire

**Dossier**

**Assemblée générale**

Les CPAS, plus incontournables que jamais! ..... P. 2

Quelle est la valeur ajoutée?..... P. 5

Le RWLP plaide pour l'autonomie des CPAS..... P. 7

L'exemple du fonctionnement du CPAS de Profondeville ..... P. 10

L'exemple du Cluster « Le coup de pouce » ..... P. 12

Les CPAS! ..... P. 14

**Action**

Nous écrire pour ne pas mourir ..... P. 16

### Osez Fédérer

édito

**R**éunie en Assemblée générale, la Fédération des CPAS s'est prononcée à l'unanimité des voix moins deux abstentions sur un texte porteur de revendications, d'espoir et de priorités. Nous avons dit, ensemble, de manière univoque et sensible, combien nous sommes attachés à ce qui fait la spécificité de notre institution et de notre travail. Les CPAS sont et doivent rester des établissements publics juridiquement autonomes dont les missions sont variées mais les sujets uniques !

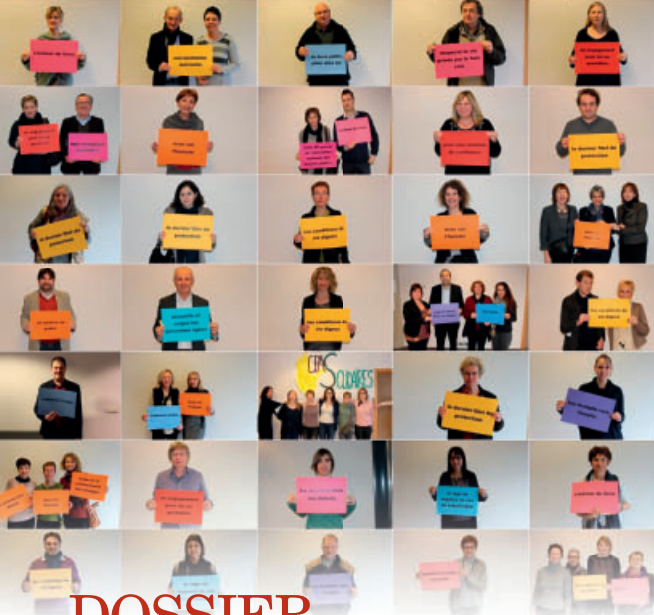
S'atteler aux priorités des gens, renforcer l'outil, mettre l'humain au centre, tels sont les messages que nous avons adressés aux gouvernements et particulièrement au Gouvernement wallon.

Nous ne laisserons pas le débat sur les structures cacher les vrais enjeux, nier les vraies réalités. Nous ne permettrons pas de régression des droits sociaux acquis avec intelligence et clairvoyance et soutenus jusque-là par des décideurs éclairés et en phase avec le terrain. Nous ne laisserons pas démanteler le travail réalisé depuis 40 années pour faire de la dignité humaine une réalité et laisser la honte de côté. Le CPAS est une institution de référence pour une frange importante de la population, une institution qui a évolué dans les services proposés et les publics accueillis. Nous devons nous en targuer, point nous en excuser, et continuer à nous améliorer.

La crainte ou colère exprimée par nombre d'entre nous eu égard au projet de fusion, fut-elle sur base volontaire, n'est rien d'autre que l'expression du désarroi grandissant des personnes dont nous nous préoccupons. Non content de fragiliser les gens, faut-il maintenant déstabiliser les institutions qui les soutiennent? Non, répond l'écho. Vous pourrez lire dans ce numéro la substantifique moelle de l'Assemblée générale et découvrir en quoi les CPAS sont plus incontournables que jamais ! Vous pourrez écrire aussi, écrire pour ne pas mourir.



Fédération des CPAS



JUDITH DUCHÈNE  
Conseiller

La Fédération des CPAS a réuni son Assemblée générale le 30 janvier dernier sur le thème « Les CPAS, plus incontournables que jamais ! ». A l'issue des débats, un constat est partagé : les priorités politiques de tous les niveaux de pouvoir devraient se concentrer sur l'ouverture de perspectives d'avenir dignes pour les personnes les plus fragilisées et, partant, sur le renforcement de l'action sociale.

## DOSSIER

# Les CPAS, plus incontournables que jamais !

Revenons sur les temps forts de cette matinée.

Le CPAS : dernier filet de protection

Le CPAS : mise sur l'humain

Le CPAS : un service *au* public

Le CPAS : pour une relation de confiance

Le CPAS : respecte ta vie privée par le huis clos

Le CPAS : la sérénité des débats

Le CPAS : ton tremplin vers l'emploi

Le CPAS : accueille et soigne les personnes âgées

Derrière ces formules se trouvent des valeurs et des services mais aussi des travailleurs et des mandataires qui se les sont appropriées pour réaliser au quotidien une action sociale dont la qualité doit être une exigence permanente. L'Assemblée générale de la Fédération des CPAS était un moment important pour le rappeler et pour affirmer que cette action sociale doit être au cœur des priorités politiques et des priorités d'action.

En prémisses des débats, les personnes présentes étaient invitées à s'afficher avec une des phrases proposées afin de symboliser quelques facettes de l'identité du CPAS et de mettre en avant toutes les personnes qui, dans le quotidien, œuvrent pour donner corps à l'action sociale.

Une manière conviviale et colorée de donner le ton car c'est bien de cette identité particulière dont il a été question dans les interventions qui ont façonné cette matinée.

Identité qui se manifeste en filigrane dans le propos de Claude Emonts<sup>1</sup>, Président de la Fédération des CPAS, qui pose la ques-

tion de la valeur ajoutée de cette fusion volontaire des communes et des CPAS prévue par le texte de la Déclaration de Politique régionale (DPR). Valeur ajoutée qui se dessine sous forme de points de suspension vu l'absence d'éléments probants avancés par le politique, notamment sur les économies d'échelle envisagées.

Identité encore lorsque les perspectives et les propos se croisent dans le cadre d'une table ronde pour dialoguer autour de la question :

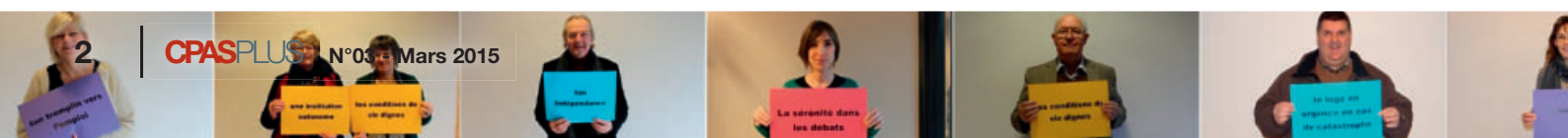
### POURQUOI L'ACTION DES CPAS EST-ELLE PLUS INCONTOURNABLE QUE JAMAIS ?

A l'occasion de cette table ronde, animée par le journaliste Carl Defoy, différents acteurs ont eu l'occasion de croiser leurs regards et leurs propos, à partir de la place qu'ils occupent en tant que professionnels.

Les bénéficiaires font entendre, par la voix de Christine Mahy<sup>2</sup>, Présidente du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP), que le CPAS est une institution incontournable bien que très largement perfectible, les personnes y recourant ne se sentant pas toujours accueillies et comprises. L'urgence sociale, l'aggravation de la pauvreté est évidente et les CPAS sont confrontés plus que jamais à des réalités complexes et violentes. Le RWLP plaide pour que les CPAS gardent leur autonomie en tant qu'entités en charge de l'action sociale sur les communes et s'inquiète de la pression mise sur le CPAS et ses agents, du glissement du social au contrôle ou du qualitatif au quantitatif. Christine Mahy a ré-affirmé que la priorité est ailleurs et

<sup>1</sup> L'intervention de Claude Emonts à l'Assemblée générale est reprise dans ce numéro du CPAS Plus.

<sup>2</sup> V. la contribution de Christine Mahy dans ce numéro du CPAS Plus.





## Le RWLP plaide pour que les CPAS gardent leur autonomie en tant qu'entités en charge de l'action sociale sur les communes

a invité les CPAS et leur Fédération à travailler avec eux sur les pratiques professionnelles des CPAS qui doivent se réfléchir, être éprouvées, être critiquées, adaptées pour qu'elles puissent rencontrer les besoins des personnes. Christine Mahy explique également que, lorsque les CPAS ont physiquement une grande proximité avec la commune (bâtiments communs), de nombreuses personnes n'osent plus pousser la porte des services de peur d'être identifiées. Or, ces gens ont droit à une protection maximale et il convient de la leur assurer.

Bernard Taymans, Représentant la Féwasc<sup>3</sup>, renchérit à ce sujet : le partage des locaux entre communes et CPAS pose une série de difficultés pour les usagers, en termes de confidentialité, d'intimité ou de discrétion. Relativement à la fusion, il rappelle que le débat n'est pas neuf, certains comme André Cools ayant toujours contesté l'autonomie de l'aide sociale. Pour lui, il faut combattre l'idée selon laquelle « il n'y a pas d'alternative », car elle empêche de penser. Avec ouverture et créativité, les CPAS sont prêts à envisager d'autres voies.

Laurent Grava, Président de la Fédération wallonne des Directeurs généraux de CPAS, rappelle que les synergies peuvent être intéressantes si elles sont mûrement réfléchies. Les associations chapitre XII, à cet égard, en sont de bons exemples car elles sont efficaces dans l'action. A propos de la fusion, il met en garde sur la question de la taille critique, notamment en ce qui concerne l'accès à certains subsides. Il pose la question : n'y a-t-il pas un risque de perdre les subsides pour les frais de personnel dès lors qu'une taille critique serait atteinte par l'institution ? Sur la fusion des fonctions, il indique que, dès lors que les structures s'agrandiraient, il faudra créer des postes de *middle management*, ce qui réduira les possibilités d'économies.

La situation concrète de la construction de synergies à Montigny-le-Tilleul nous est rapportée par Jean-Marc Boudry, Représentant de la Fédération wallonne des Directeurs financiers des Pouvoirs locaux. Il nous explique que les synergies entre la commune et le CPAS ont bénéficié d'une situation contextuelle spécifique et favorable vu qu'elles ont été souhaitées pour améliorer et renforcer les services et le travail accomplis et non pour réaliser des économies d'échelle. La question qui a présidé la réflexion initiale n'a pas été « que pouvons-nous faire ensemble ? », mais bien « que ne pouvons-nous pas faire ensemble ? ». Dans cette configuration, la logique des synergies a été menée jusqu'au bout. Il estime que les synergies basées sur une volonté de travailler en commun pour une meilleure efficacité sont bénéfiques pour chacune des parties. La fusion, quant à elle, n'apporterait rien de plus, rien de bénéfique, ni dans le sens d'économies supplémentaires, ni dans l'intérêt des bénéficiaires. Elle ne ferait que démanteler la double ligne hiérarchique qui fait la force de l'action sociale et on perdrait alors la spécificité des métiers. L'autonomie juridique des CPAS doit donc être maintenue. C'est là un point essentiel.

### COMMENT L'ACTION SOCIALE DES CPAS PEUT-ELLE ÊTRE RENFORCÉE ?

Les perspectives croisées ont permis aux quatre invités de nous montrer comment l'action sociale des CPAS peut être renforcée. Différents exemples ont été présentés : transfert de l'ensemble des compétences sociales de la commune vers le CPAS, travail partenarial entre CPAS sous différentes formes juridiques (cluster, association chapitre XII) et dans différents domaines. Ces partenariats entre CPAS permettent d'élargir la palette de services pour les citoyens, en les construisant à partir des réalités locales (ruralité, ville...). Ils constituent de véritables

alternatives à la fusion : mutualisation des coûts, des expertises, des ressources tout en préservant la qualité. Le tout y forme plus que la somme des parties. Cette force du partenariat peut également être considérée comme l'une des dimensions identitaire du CPAS.

Présidente du CPAS de Profondeville, Sophie Dardenne<sup>4</sup> précise que l'urgence est à l'action et à la concentration des efforts pour offrir une politique sociale cohérente. Disposant des compétences de l'action sociale, l'enfance, l'intergénérationnel, les aînés, l'alimentation durable et la vie associative, la Présidente a les clés en main pour construire des projets d'action sociale forts, notamment en collaboration avec d'autres CPAS mais également en collaboration avec la commune. Les synergies entre les institutions doivent être renforcées, si et seulement si elles sont bénéfiques pour la population. Né d'un partenariat entre la commune et le CPAS, le potager de la Hulle - qui s'inscrit dans une perspective de réinsertion professionnelle, de promotion d'une alimentation saine et d'un projet éducatif - en est un bon exemple.

En charge également de compétences sociales élargies (affaires sociales, égalité des chances, petite enfance, politique des aînés, santé), Marc Barvais, Président du CPAS de Mons, explique la volonté politique qui a mené à créer au CPAS un pôle social fort. Afin notamment de rendre à chaque service son cœur de métier, des transferts de structures ont été opérés entre la ville et le CPAS en suivant une logique de qualité et d'efficacité. Ainsi, les structures communales d'accueil de la petite enfance et tout le service des affaires sociales (conseils consultatif aînés, santé et handicap, handicontract, gens du voyage...) ont été transférés vers le CPAS ; tandis que la régie des travaux et la gestion des véhicules ont été rapatriées vers la ville. Des services sont quant à eux partagés entre les deux institutions : informatique, assurances, SIPP et pôle d'accueil social. Des synergies sont également développées en matière de marchés publics, ressources humaines et gestion financière.

Autre réalité, autre exemple de renforcement de l'action sociale. L'association chapitre XII Integra Plus propose des ressources individuelles ou collectives visant à l'insertion sociale et professionnelle, dans un contexte local où la ruralité amène d'importantes difficultés de mobilité. Dominique Gillard, Président de l'Association chapitre XII Integra Plus et Président du CPAS de la Roche-en-Ardenne, et Christiane Rulot, Coordinatrice de l'Association chapitre XII Integra Plus, ont présenté la manière dont cette association s'est construite, en utilisant les faiblesses locales (éloignement des centres de formation, CPAS de trop petite taille pour développer des actions collectives, concurrence entre opérateurs...) pour les transformer en forces (partage d'un même diagnostic, projet ascendant, coopération et complémentarités entre acteurs de tous secteurs...). Rassemblant 10 CPAS et 3 communes des Provinces du Luxembourg, de Liège et de Namur, l'association offre de réelles plus-values pour les

<sup>3</sup> Fédération wallonne des Assistants sociaux de CPAS.

<sup>4</sup> L'intervention de Sophie Dardenne à l'Assemblée générale est reprise dans ce numéro du CPAS Plus.





partenaires en termes de dynamique de réseau, de partage des savoirs et de multiplicité des compétences sur un territoire.

Également implanté dans un contexte rural, le cluster de petits CPAS, piloté par le CPAS d'Houffalize, mène des actions d'accompagnement vers l'emploi pour les personnes bénéficiaires du revenu d'intégration. Catherine Fetten<sup>5</sup>, Présidente du CPAS d'Houffalize, indique à quel point les actions de ce cluster sont devenues localement incontournables mais aussi à quel point ce partenariat était indispensable pour assurer les missions confiées aux CPAS par la loi du 26 mai 2002, relative au droit à l'intégration sociale.

## LES CPAS AU CŒUR DE L'ACTION SOCIALE DE LA WALLONIE

Après les croisements de regards, les témoignages et réflexions, l'Assemblée générale s'est poursuivie par un moment de construction collective. Le Bureau de la Fédération a présenté une proposition de DPR améliorée<sup>6</sup> visant à tracer l'avenir de l'action sociale des CPAS en Wallonie. Proposant mieux que la fusion, ce texte est une véritable DPR sociale, qui invite le Gouvernement wallon à consolider l'autonomie des CPAS et sa primauté en matière de politique sociale locale.

Inspiré de l'accord de Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale, salué pour sa clairvoyance par Jean Spinette lors de sa prise de parole<sup>7</sup>, ce texte positionne les CPAS en tant que « fers de lance de la politique publique sociale locale », devant être désignés « en tant que coordinateurs du plan de lutte contre la pauvreté » car ils « sont en effet les seuls acteurs institutionnels publics qui jouissent de deux qualités originales: ils prodiguent une aide individualisée et de proximité »<sup>8</sup>.

Le texte invite notamment le gouvernement wallon à continuellement renforcer les CPAS afin qu'ils puissent rencontrer au mieux les besoins de leurs usagers, les sortir réellement de la pauvreté et leur procurer une autonomie sociale et économique, en coopération avec leurs partenaires du tissu associatif.

Pour renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action des CPAS, ces derniers demandent au Gouvernement wallon :

- d'encourager et soutenir fortement les démarches visant à organiser les collaborations entre CPAS, notamment en matière d'insertion sociale et socioprofessionnelle, d'endettement, de services aux aînés et aux personnes, d'échanges

- d'expertises (cluster, harmonisation des pratiques, inter-CPAS, chapitre XII, etc.);

- d'actualiser à cette fin les dispositions relatives aux associations chapitre XII en maintenant leur caractère public, en veillant à la continuité de leur action et en instaurant une subvention spécifique; - de proposer aux communes de transférer les compétences sociales aux CPAS, à l'instar de ce qui s'est fait à Charleroi, Profondeville, Mons, Chaumont-Gistoux, etc. au bénéfice du service rendu au citoyen. En faisant primer une logique des métiers, le transfert progressif des plans de cohésion sociale vers les CPAS sera organisé sur base d'un accord intervenu au plan local ;

- d'encourager les fusions des compétences concurrentes entre services communaux et ceux du CPAS en supprimant les doubles emplois. En faisant primer une logique des métiers, il encouragera les synergies entre services communaux et CPAS pour les services supports des entités, avec une attention aux spécificités des uns et des autres ;

- d'assurer la pérennité des ALE et permettre aux CPAS d'en assurer la gestion.

Ce texte fort et fédérateur a été soumis au vote de l'Assemblée générale et a recueilli l'unanimité des voix moins deux abstentions. Il a également bénéficié du soutien positif de la Fédération wallonne des Directeurs généraux de CPAS, de la Féwasc, de la Fédération wallonne des Directeurs financiers des Pouvoirs locaux ainsi que du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté pour les aspects liés à l'autonomie du CPAS.

En nombre, les CPAS ont réaffirmé, à l'occasion de cette Assemblée générale, leur identité essentielle qui est au cœur de leur action. Mais ils ne se sont pas arrêtés là...

À plusieurs voix, ils ont porté les messages de l'Assemblée générale lors du Salon des Mandataires du 12 février dernier à travers l'action collective « Affichez-vous » et la remise, en délégation<sup>9</sup>, de la DPR améliorée au Ministre Président de la Wallonie, Paul Magnette, et au Ministre des Pouvoirs locaux, Paul Furlan. Gageons que ces gestes symboliques, que ces propositions constructives et fédératrices, seront compris, et entendus à la hauteur de leur importance !

A plusieurs voix, les CPAS revendiquent leur identité et leur autonomie juridique car ils sont profondément attachés à la sérénité des débats, à l'exigence de qualité et de professionnalisme que requiert l'action sociale, à l'attention et la discrétion qui doit être portée à toute personne en demande d'aide. Autant de dimensions fondatrices du sens de leur action.

<sup>5</sup> L'intervention de Catherine Fetten à l'Assemblée générale est reprise dans ce numéro du CPAS Plus.

<sup>6</sup> Le texte de cette DPR améliorée est consultable sur le site de la Fédération des CPAS au lien suivant : [http://www.uvcw.be/no\\_index/cpas/acti ons/158-78045608559602022015051039365890189632.pdf](http://www.uvcw.be/no_index/cpas/acti ons/158-78045608559602022015051039365890189632.pdf)

<sup>7</sup> La prise de parole de Jean Spinette à l'Assemblée générale est reprise dans ce numéro du CPAS Plus.

<sup>8</sup> Accord de gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale 2014-2019, p. 76. [http://www.uvcw.be/no\\_index/cpas/acti ons/158-78045608559602022015051039365890189632.pdf](http://www.uvcw.be/no_index/cpas/acti ons/158-78045608559602022015051039365890189632.pdf)

<sup>9</sup> Cette délégation était constituée de : Claude Emonts, Anne van der Elst, Nathalie Demortier, Philippe Defeyt (Bureau de la Fédération des CPAS), Malvina Govaert (Directrice générale de la Fédération des CPAS), Laurent Grava et Pol Buret (Fédération wallonne des Directeurs généraux de CPAS), Bernard Taymans (Féwasc), Christine Mahy (RWLP), Chantal Thiry et Jean-François Huart (Fédération wallonne des Directeurs financiers des Pouvoirs locaux).





# Quelle est la valeur ajoutée ?



CLAUDE EMONTS  
Président du CPAS de Liège  
Président de la Fédération des CPAS

Ce 30 janvier 2015 avait lieu, à Namur, l'Assemblée générale (AG) annuelle de la Fédération des CPAS wallons, qui - faut-il le dire - se déroulait dans une atmosphère empreinte d'émotion.

**E**ncouragés par le soutien de la Fédération wallonne des assistant(e)s sociaux, du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (sur les aspects fusion/intégration avec les communes), mais aussi par les fédérations des directeurs généraux et des directeurs financiers des Pouvoirs locaux, nous avons devant nous une salle attentive de plus de 300 personnes.

Il nous fallut commencer par nous interroger sur le fait que lors de la précédente AG, tenue avant les élections, quatre représentants des partis alors présents au Parlement wallon, nous aient assurés de leur opposition au principe de cette fusion/intégration.

Quelle ne fut pas notre surprise, dès lors, de constater que la DPR contenait une petite phrase qui, quoique cachée dans l'ensemble, se révélait explosive : « *la possibilité de fusion sur base volontaire des communes avec leur CPAS...* ».

Nous eûmes beau chercher dans les programmes des deux partis actuellement au Gouvernement wallon, nous n'y trouvâmes aucune allusion à cette évolution, à nos yeux contre-productive.

D'où venait donc cette bombe à retardement ? Et quelle était donc l'urgence qui l'eut justifiée ? Où fut à cet égard la large consultation qu'eut méritée un tel mouvement tellurique ?

Car, il n'est sans doute nul besoin de rappeler que, pour les CPAS et leur fédération, l'autonomie des deux institutions est bel et bien une nécessité destinée à protéger le travail social qui, nous l'avons souvent répété, nécessite la sérénité et mérite le débat apaisé.

Sommes-nous dès lors à ce point enfermés dans une démarche corporative, où chacun se battrait pour sa petite place au chaud ?

Bien entendu, il ne s'agit nullement de cela, mais au contraire - comme l'a dit si joliment la Présidente du CPAS de Chaumont-Gistoux - de garder une juste distance entre les dossiers communaux et l'aide/action sociale. Mais une juste distance qui impliquerait un soutien actif des communes dans ce qui est vécu actuellement comme injuste par un personnel mal à l'aise, fatigué, irrité et parfois au bord du burn-out car la charge de travail devient insupportable dans des conditions sans cesse plus mauvaises.

De cet état de fait découle une question centrale : quelle est la valeur ajoutée d'un débat importé de toutes pièces d'on ne sait trop bien où (on l'a vu, pas du programme des partis), ni pourquoi (sinon de petits méticuleux calculs comptables)...

Pourquoi ce débat, synonyme de perte de temps, alors que l'urgence - elle - est sociale. Pourquoi pas celui d'une fusion des quatre ministères wallons en charge d'une parcelle du social, qui pourrait - elle - donner aux CPAS un interlocuteur unique ?

Avant les élections et avant « la » phrase, tant dans notre memorandum que plus tard face aux formateurs, nous avons réclamé un « Plan Marshall social » qui viendrait répondre à la pauvreté qui

*Pour les CPAS et leur fédération, l'autonomie des deux institutions est bel et bien une nécessité destinée à protéger le travail social qui, nous l'avons souvent répété, nécessite la sérénité et mérite le débat apaisé*

la sérénité des débats



rampe et à la grogne qui monte, au désespoir qui fleurit et qui est potentiellement porteur de catastrophes.

Rien, nous a répondu l'écho...

Nous avons pourtant expliqué que, face aux sanctions/exclusions du chômage, pointaient les fins de droits, toutes ces mesures s'ajoutant à la masse déjà considérable des demandeurs de revenus d'intégration (RI) et d'aide sociale, jamais complètement financés - bien entendu.

Nous avons pourtant suggéré un plan wallon de remise au travail, via le mécanisme des articles 60 et 61, de personnes qui auraient pu être mises à la disposition des communes et des associations reconnues pour leur utilité sociale...

Nous avons évoqué l'organisation sur une grande échelle de cours de français pour la population immigrée, très demandeuse...

Nous avons abordé le thème des compétences non légales des CPAS, mais ô combien vitales comme les services de maintien à domicile ou encore les maisons de repos (MR) ou maisons de repos et de soins (MRS)...

Rien, là non plus, ou si peu. Et pourtant de ces êtres humains, il faudra bien s'en occuper!

Mais au contraire nous répondit une crispation sur un changement de structure ne menant à pas grand-chose. Parce qu'au fond, que nous dit-on? Que cela ferait des économies. Fort bien, mais à ces économies, nous ne sommes nullement opposés, pour autant que soit préservé l'essentiel.

Nous sommes, et nous le montrons, pour les synergies avec les communes. Nous sommes pour des rapprochements - quand ils sont logiques - entre des services ouvriers, des archives, informatiques ; pour un service commun des marchés publics ; pour - quand c'est possible - un bâtiment commun ; pour un service du personnel commun pour autant qu'aient été prises en compte les multiples différences entre les deux métiers.

Mais ces mouvements-là, nous les souhaitons placés sous deux lignes hiérarchiques organisées intelligemment, et dans l'intérêt des deux institutions.

Nous sommes si peu opposés aux changements que nous en proposons nous-mêmes, pour autant qu'ils aillent dans le sens de l'intérêt des personnes. Nous proposons entre autres d'évoluer dans l'autonomie vers des coopérations entre CPAS, via par exemple un mécanisme appelé « Chapitre XII » et qui regroupe

des institutions publiques et des associations. Via des clusters (regroupements de CPAS) ou en faisant des CPAS les ensembliers de la politique sociale de la commune, comme Charleroi ou Mons en font actuellement l'expérience.

Nous réclamons, en tous les cas, et cela va dans le sens des bassins de vie défendus par le Ministre Furlan, une définition claire du territoire pertinent qui, en matière de pauvreté et d'action sociale, n'est pas nécessairement celui de la commune...

A toutes ces réflexions, nous répond un débat sur les structures alors que nous n'avons nul besoin de destruction, mais bien d'innovation sociale.

Enfin, pour terminer, il convient sans doute de pointer l'évolution flamande qui, dès 2019, intégrera tous les CPAS dans les communes... Qui ne voit que l'étape suivante sera celle de dénoncer le financement fédéral de l'aide et d'une partie de l'action sociale, pour les recentrer sur les communes puis contester à la Wallonie et à Bruxelles le droit d'en bénéficier? A nouveau, ce seront les plus pauvres qui en feront les frais...

Il est permis dès lors de se demander qui, alors, aura été grugé?





# AU MOMENT OÙ L'APPAUVRISSMENT EXPLOSE EN WALLONIE, EST-CE QUE LA QUESTION DE LA FUSION CPAS/COMMUNE EST PRIORITAIRE ? ET EST-CE UNE PISTE ADÉQUATE ? LE RWLP EN DOUTE...



CHRISTINE MAHY

Pour le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP), Christine Mahy, Secrétaire générale<sup>1</sup>

**Parce que « le métier CPAS » requiert des compétences spécifiques, un espace-temps spécifique, un cadre administratif et de gestion spécifique, une évaluation sérieuse, une responsabilité sociétale majeure, le RWLP plaide pour que les CPAS gardent leur autonomie en tant qu'entités en charge de l'action sociale sur les communes.**

**Parce que « le métier CPAS » est essentiel, le RWLP demande que ceux-ci consacrent leur temps à la réflexion et l'analyse, pour construire des évolutions basées sur les compétences capitalisées mais également sur les limites et problèmes à dépasser. Le questionnement des missions, visions et pratiques, et ce en interrelation avec les autres acteurs publics et privés de la société civile dont les acteurs qui luttent contre la pauvreté, prime sur tout autre type de question.**

**D**ans une lettre ouverte, Bernard Antoine, Politologue, Directeur général du CPAS de Montigny-Le-Tilleul, Chargé de cours à la Haute Ecole Provinciale du Hainaut, a livré son opinion en réaction à la fusion CPAS/communes évoquée dans la Déclaration de Politique régionale (DPR). Nous en reprenons un extrait :

« (...) Alors que le Gouvernement wallon nouvellement installé reconnaît l'urgence d'une lutte efficace contre la pauvreté, il invite dans le même temps, les communes et les CPAS qui le souhaitent à fusionner. Déraison et déconsidération ! C'est la preuve d'une méconnaissance des réalités de la gestion locale par laquelle les responsables wallons amalgament naïvement les métiers et les missions d'institutions très différentes...

(...) De nouveaux modes de coopérations doivent être tissés entre CPAS, entre administrations publiques mais aussi avec l'ensemble du secteur non-marchand (notamment l'économie sociale) faisant de la mutualisation, une nouvelle intelligence administrative au service du bien public (...).

Le RWLP adhère à cette réflexion qui invite à ouvrir le débat sur de bonnes questions

indispensables : quelles synergies, quelles mutualisations, avec qui, suivant quelles méthodes, pour rencontrer quels objectifs... ? Si les aspects de gestion financière et administrative entrent en ligne de compte, pour le RWLP ceux-ci ne peuvent occuper la place centrale risquant alors de sacrifier ce qui fait le cœur de la fonction des CPAS, à savoir mieux rencontrer les besoins des populations et mieux contribuer à ce que les personnes puissent réellement s'éloigner ou sortir de la pauvreté dans un contexte sociétal plus que critique.

Le CPAS, l'institution qui consacre le droit pour tous à vivre dans la dignité humaine, qui consacre l'obligation de ne laisser personne sur le bord du chemin ! Le CPAS, une institution publique au service de l'essentiel = le dernier filet de sécurité pour toute personne, tout ménage, pour lequel la solidarité collective doit s'exercer dans toutes situations de vie jusqu'aux plus difficiles.

Le législateur a organisé l'indépendance des CPAS par rapport aux communes en raison de la nécessité pour ce pouvoir local d'exercer ses missions en toute indépendance dont les principales lui sont confiées par la loi, les autorités fédérales et régionales. Ces missions portent sur des enjeux essentiels puisqu'elles rencontrent les besoins de populations en état de faiblesse, de fragilité, de désarroi pouvant aller jusqu'aux situations



<sup>1</sup> Les Relais Sociaux ont participé à cette réflexion et partagent l'avis développé dans ce document.



de vie les plus extrêmes. Pour permettre aux professionnels qui sont en relation avec les populations, pour permettre aux conseillers et responsables impliqués dans la vie de l'institution et les décisions prises, d'offrir un cadre d'intervention sérieux et responsable, le RWLP estime qu'il faut continuer à considérer les CPAS comme des institutions spécifiques sur le territoire communal dont l'indépendance est indispensable, même si celle-ci ne peut être brandie comme un « espace du laissez-nous faire » en-dehors de tout contrôle démocratique, y compris à travers celui que pourraient exercer les populations concernées. En effet, l'autonomie ne peut confiner à l'isolement mais au contraire, elle doit laisser la place à des pratiques professionnelles qui doivent disposer de l'espace-temps nécessaire (y compris des locaux indépendants évitant toute confusion et garantissant le secret professionnel permanent) pour se réfléchir, être éprouvées, être critiquées, adaptées dans le cadre du métier qui est celui des CPAS et non des communes. Et ce, en interrelation avec d'autres acteurs publics et associatifs, sous le contrôle démocratique des instances qui ont à garantir le respect des législations que le CPAS doit appliquer et de la déontologie professionnelle qui doit s'y exercer.

Les personnes qui sont contraintes de prendre le risque d'aller confier une partie de leur vie au CPAS, espérant être comprises et accompagnées comme elles en ressentent le besoin, méritent un examen de leur situation avec la garantie du respect du huis clos, du secret professionnel, et que leur soit consacré le temps nécessaire pour que la réponse individualisée adaptée et dûment argumentée constitue un facteur majeur de réussite dans l'installation d'un rendez-vous réussi entre la personne et le professionnel. C'est à ces conditions que l'intervention du CPAS permettra de co-construire une réponse qui rencontrera le cheminement des populations concernées, permettant ainsi une potentielle sortie de crise, un éloignement de l'appauvrissement ou de la pauvreté.

L'institution CPAS devrait offrir le cadre potentiel pour que ce métier difficile, sensible, majeur, à grande responsabilité, s'exerce et se déploie en étant attentif à toutes les facettes qui le composent.

Parce que l'objet des CPAS devrait toujours être de s'intéresser à des sujets et non à des dossiers, il faut une équipe, avec toutes ses composantes (sociale, administrative, financière, conseillers), impliquée totalement au service des populations au travers de l'application de la loi organique. Cela demande un investissement centré, unique et total.

Cela constitue en soi un défi de tous les jours relevé par ces institutions, et pourtant largement perfectible aux yeux des associations et témoins du vécu/militants qui s'expriment à ce sujet

*Parce que l'objet des CPAS devrait toujours être de s'intéresser à des sujets et non à des dossiers, il faut une équipe, avec toutes ses composantes (sociale, administrative, financière, conseillers), impliquée totalement au service des populations au travers de l'application de la loi organique*

notamment au sein du RWLP. En effet, les CPAS échappent peu à la critique et occupent une place importante dans les discussions. Preuve s'il en est de l'importance qu'ils revêtent aux yeux des populations concernées qui en attendent plus et surtout mieux.

Le RWLP craint très sérieusement que la fusion, l'intégration des CPAS dans le giron communal, ne contribue à affaiblir significativement ces aspects fondamentaux au profit d'enjeux de gestion, de tempo rapide, de dilution du champ social parmi les autres politiques communales, d'effritement du secret professionnel au service de l'efficacité mal comprise, d'attention affaiblie aux besoins essentiels des populations, de clientélisme potentiel, d'inquiétudes administratives et de statuts qui pollueraient le débat central (quantité et diversité de fonctions à absorber dans le cadre d'une direction unique avec tous les risques accrus de technocratisation préjudiciable à la qualité de travail), de risque de réduction de moyens tant pour l'organisation que pour l'action sociale pouvant avoir un impact déterminant sur la lutte contre l'appauvrissement des populations.

Au moment où les populations sont bousculées, poussées pour une part d'entre elles vers la pauvreté notamment suite aux nouvelles dispositions en matière de chômage, d'accès difficile et de coût du logement, mais aussi d'intégration de l'état social actif dans les dispositifs mêmes des CPAS, un message de dilution d'une institution sociale dans un cadre communal dont le CPAS ne deviendrait plus qu'une branche des politiques communales représente un message négatif et « de recul » pouvant être vécu comme un ajout à « une sorte d'abandon » déjà largement ressenti par une part croissante des populations en état d'appauvrissement.

Pour les raisons énoncées ci-dessus, et parce que le RWLP peut témoigner de l'urgence de travailler avant tout sur des problèmes liés aux législations et pratiques des CPAS, et aux synergies liées à l'action sociale, celui-ci invite le Gouvernement wallon à quitter le seul regard de la gestion et des économies financières (de plus, très incertaines semble-t-il) pour travailler avant tout sur la place des CPAS dans le projet social qu'il







souhaite développer en Wallonie et singulièrement en matière de lutte contre la pauvreté. Pour ce faire, le RWLP invite toutes les parties concernées à (re) mettre les populations au centre de la préoccupation pour que les décisions prises, qu'elles soient structurelles mais surtout sur le fond, visent une amélioration du service public rendu à ces populations à travers les CPAS et ce, dans une relation adéquates avec les autres acteurs publics et associatifs.

Le RWLP est disponible pour participer à ce travail si l'expérience des personnes concernées est considérée comme une ressource nécessaire, ce dont nous sommes certains, pour évoluer vers des pratiques et dispositifs qui optimisent les chances d'atteindre plus de justice sociale et une réduction de la pauvreté.

Aux yeux des associations et des témoins du vécu/militants réunis au sein du RWLP, les enjeux sur lesquels il est indispensable de se pencher se situent donc bien ailleurs que sur la question de la fusion, à savoir :

- questionner l'absorption progressive par les CPAS d'une partie des pratiques, des rôles initialement dévolus au Forem, notamment via le glissement croissant des populations du travail vers le chômage et du chômage vers les CPAS ! Cela ne conduit-il pas à l'intégration de visions et de pratiques très éloignées de celles qui devraient être opérantes dans les CPAS ? ;
- comment affronter qualitativement la masse des personnes qui sont contraintes de s'adresser au CPAS compte tenu de l'exclusion qu'elles subissent d'autres droits de base ? ;
- qu'en est-il des populations qui ne vont pas vers les CPAS... Soit, qu'en est-il du non-take up très important et du pourquoi il est si nombreux... Et comment le résorber ? ;
- quels positionnements prendre face aux orientations très inquiétantes envisagées par le pouvoir de tutelle fédéral, à savoir le rapport électronique unique, la remise en cause du secret professionnel, le travail d'intérêt commun (activation sociale), les perspectives de révision du RIS et de son équivalent... ? ;
- questionner certains dispositifs de la loi qui ne permettent plus aujourd'hui de rencontrer les besoins de base des populations et qui parfois confinent à l'appauvrissement notamment dans le passage du statut de chômeur à bénéficiaire du CPAS (la valeur financière du revenu d'intégration sociale (RIS), l'application du taux chef de famille, etc.) ;
- questionner les différents métiers absorbés par les CPAS au fil des années, généralement par défaut de fonctionnement (ou défaut de financement ou de reconnaissance ou d'existence) d'autres politiques/dispositifs publics... Est-ce bien au CPAS de gérer en direct des projets d'insertion socioprofessionnelle, d'accès à la culture, d'accès/de gestion à/de l'énergie, etc... ? N'est-ce pas au détriment du temps nécessaire à appliquer la loi organique ? N'est-ce pas au risque de « l'institution totale » et d'un contrôle social paralysant ? N'est-ce pas au risque de conflit d'intérêt ? Quelles seraient les synergies pertinentes à

ces sujets... entre CPAS, entre CPAS et associatif, entre CPAS et autres services publics ? Soit, (re) questionner le projet politique wallon et local des CPAS dans l'intérêt des populations et de l'accès émancipateur à divers droits de base... Sont-ce les populations qui s'installent dans l'assistance ou la manière d'organiser les politiques sociales qui contraignent à l'assistance ? ;

- questionner les préjugés et les dégâts occasionnés par l'obsession de la fraude (même lorsqu'ils sont démentis par les chiffres) en lien avec l'*a priori* suspicieux préjudiciable à toute relation saine entre une personne en demande et celle qui la reçoit... quels sont ces rendez-vous ratés avec le peuple d'en bas ? Quel respect à la vie privée est encore praticable ? ;
- questionner, réfléchir, implémenter, compléter, adapter des partenariats, des synergies entre les CPAS et d'autres dispositifs publics (les PCS, les Relais sociaux, les Relais santé, les Centre régionaux d'intégration des étrangers, etc.) au bénéfice des populations avant tout, respectant l'autonomie, la vie privée, l'intimité des personnes ;
- questionner, réfléchir, implémenter, compléter, adapter les partenariats entre les CPAS et le monde associatif (dans le lien notamment à la formation et à l'insertion socioprofessionnelle, avec les associations de lutte contre la pauvreté, etc.) au bénéfice des populations avant tout, respectant l'autonomie, la vie privée, l'intimité des personnes ;
- tirer les enseignements pertinents et les aspects à faire évoluer dans le cadre des dispositifs Chapitre XII dans tout ce qu'ils ont de spécifique, de pertinent, dans la cadre partenarial complémentaire (une forme de synergie appliquée depuis bien longtemps) ;
- interroger la question du secret professionnel sous tous ses aspects ;
- interroger la conception de la lutte contre la pauvreté et de ce qu'elle veut dire du point de vue des populations concernées ;
- etc.

Le RWLP pense donc qu'il y a mieux et plus utile à faire que de mettre de l'énergie dans un combat pour ou contre la fusion commune/CPAS en abandonnant *de facto* cette piste pour ouvrir/poursuivre un chantier de réflexion/de travail constructif avec les CPAS et les différents acteurs impliqués et concernés, dans le but de rencontrer l'objectif premier de la loi organique et pour lutter contre toute forme de maintien dans des conditions de pauvreté. Il nous semble que les conditions de vie très rudes que subit une partie de plus en plus importante de la population affaiblie, alors que, nous le savons, des sommes plantureuses échappent honteusement à l'enrichissement des ressources collectives, devraient inciter une fierté wallonne et communale à ce que l'institution CPAS soit centrale, avec une identification claire, et en recherche d'évolutions vers le meilleur pour les populations.



# Comment l'action sociale des CPAS peut-elle être renforcée ?

## L'exemple du fonctionnement du CPAS de Profondeville



SOPHIE DARDENNE  
Présidente du CPAS de Profondeville

### Fusion ou pas fusion ?

**On peut légitimement se poser la question du pourquoi ? Dans quel but sont proposées les mesures de fusion entre les CPAS et les communes ? L'objectif serait de rationaliser l'énergie, les emplois et les dépenses. Le but semble donc plutôt budgétaire et politique.**

**M**ais a-t-on tenu compte de l'aspect social et des missions premières des CPAS dans l'analyse de l'objectif ? Le social ne doit-il pas être tenu en-dehors des pressions politiques ? La fusion ne serait-elle pas une nouvelle mesure pour réduire encore les moyens dédiés au social, qui viendrait s'ajouter aux nouvelles charges qui pèsent sur les communes et les CPAS ? Le CPAS est déjà parfois considéré comme s'il devenait un service communal parmi les autres. Autre question à se poser : n'y a-t-il pas d'autres priorités à l'heure actuelle, à l'heure où la pauvreté et la précarité sont en augmentation et donc où l'action de terrain semble prioritaire ?

Je voudrais vous faire part de certaines pratiques à Profondeville et de ma vision. C'est une vision qui considère la commune et le CPAS comme deux entités autonomes et distinctes et qui doivent le rester, tout simplement parce que l'organisation du travail et surtout le type d'actions attendues sont très différents ; mais c'est aussi une vision qui considère la commune et le CPAS comme deux partenaires qui doivent se concerter et travailler ensemble, dans l'intérêt de la population locale.

Ce qui est certain je crois, c'est que, au nord comme au sud du pays, la préoccupation est la même : c'est celle d'une politique sociale cohérente et unifiée au

niveau local. Je le disais lors des vœux au personnel le 11 janvier dernier, les CPAS sont en première ligne pour agir contre le désœuvrement, principalement des jeunes, avant qu'ils ne deviennent la proie facile pour basculer vers des horizons douteux et dangereux. Il est en première ligne également pour lutter contre toute forme d'exclusion. Nous sommes les acteurs locaux, nous avons une mission de service public de proximité. Et pour remplir cette mission, il faut d'une part renforcer les moyens pour sortir réellement les bénéficiaires de la pauvreté et les amener vers une autonomie sociale et économique et, d'autre part, mettre en place des actions, et notamment des synergies et des partenariats.

Car si, à mon sens, les CPAS et les communes doivent rester deux entités autonomes et distinctes, il me paraît évident qu'ils doivent collaborer. Avant de donner quelques exemples, je reviens sur la différence d'actions et d'organisation entre les communes et le CPAS. Ce ne sont, à mon sens, pas les mêmes métiers.

Au CPAS, les travailleurs sont directement connectés à la réalité sociale. Les règles de confidentialité, de secret professionnel et de protection de la vie privée sont ancrées. La commune n'a pas cette obligation. Prenons aussi l'exemple du conseil. On pourrait, dans certains cas, comparer le conseil communal à une pièce de théâtre, avec un public, parfois

très clairsemé, un journaliste, des acteurs et un metteur en scène. Pièce de théâtre dans laquelle chacun joue son rôle soit d'échevin, mettant en valeur son dossier abouti, ou soit de conseiller de l'opposition, essayant de gagner le titre dans la presse locale du lendemain. Tout autre est le conseil de l'action sociale. Pas de public, pas de journaliste. Une tout autre atmosphère. Une opposition présente, qui ose critiquer mais il s'agit souvent d'une critique constructive et l'objectif est commun, c'est le consensus, dans le but commun de l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires.

En termes de collaboration maintenant. Il me semble important et évident que des synergies entre le CPAS et la commune soient mises en place, pour autant que ces synergies contribuent non seulement à engendrer des économies d'échelle ou à augmenter la qualité d'un service, mais aussi qu'elles apportent une plus-value à la collectivité, et donc aux bénéficiaires du CPAS. Lorsqu'un service du CPAS est remis en question parce qu'il présente un déficit relativement important, je me pose toujours la question en parallèle : déficit financier, chiffré, ok, mais quel est le bénéfice social ? A noter d'ailleurs qu'aucun service du CPAS n'est bénéficiaire !

Il est donc important que le CPAS et la commune travaillent ensemble et échangent des informations, leurs compétences et leurs expertises (voir à cet égard





l'exemple du « Potager de la Hulle »). Le comité de concertation a ici toute son importance, la communication aussi. Du fait du huis clos au CPAS, il est important d'informer et de communiquer sur les actions et sur les services mis en place.

Il est également intéressant que les CPAS renforcent les synergies entre eux et partagent leurs expertises, dans un but d'harmoniser certaines pratiques ou de rationaliser certains coûts.

En résumé, renforçons les synergies entre CPAS et communes et entre CPAS mais ne perdons pas de vue que les CPAS, au vu des missions qui leur sont confiées, sont et doivent rester une entité autonome, fers de lance de la politique sociale de proximité et de l'aide individuelle, premiers acteurs de la lutte contre l'exclusion et souvent dernier refuge pour un peu de dignité.

## UN EXEMPLE DE SYNERGIE COMMUNE-CPAS : LE POTAGER DE LA HULLE

Le projet a démarré en 2007, avec une parcelle de 30 ares derrière le Collège de Burnot et une serre. Les premiers légumes récoltés étaient proposés aux usagers du Centre une fois par semaine dans les locaux du CPAS. Peu à peu, le projet s'est élargi et à partir de 2010, les légumes cultivés ont été proposés à tous les habitants de la commune, sous forme de paniers, les usagers du Centre bénéficiant d'un prix préférentiel.

En début de législature, le projet a pris une autre tournure. En effet, il s'est avéré que plus de 90 % des acheteurs n'étaient pas des usagers du Centre, le CPAS se détournait ainsi de son public cible. De plus, la production n'étant pas assez diversifiée et étoffée, il fallait compléter les paniers par l'achat de légumes venant d'autres producteurs.

Le projet a donc été réorienté afin de toucher un public beaucoup plus large et de proposer une alimentation saine, locale et de saison au plus grand nombre, à savoir les enfants des écoles de l'entité de Profondeville. La commune a mis à disposition du CPAS une parcelle de 25 ares derrière le complexe sportif de la Hulle, d'où le nom « Potager de la Hulle ».

Dès le début 2013, des démarches ont été effectuées pour l'obtention d'un subside provincial de 17 500 euros destiné à y installer deux serres tunnel, et des rencontres très fructueuses ont eu lieu entre les cantinières, les mandataires et

les maraîchers. Le plan de culture a été revu et adapté en fonction des menus proposés dans les écoles. Grâce au dynamisme et au savoir-faire de l'équipe, tout était prêt pour la rentrée de septembre 2013 : de succulents potages à base des légumes du potager, cultivés sans pesticide, étaient servis aux enfants, soit à 10 heures comme collation saine, soit à midi avec le repas. Un bel exemple de synergie avec la commune.

Ce projet est d'autant plus louable qu'il est triple car outre cet objectif d'alimentation saine, à l'heure où la malbouffe est trop présente, le potager de la Hulle s'inscrit également dans un projet de réinsertion professionnelle et dans un projet d'éducation. En effet, le potager emploie des personnes sous article 60, assurant ainsi sa mission de réinsertion professionnelle de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS), et le CPAS propose des ateliers d'animation et de découverte dans le cadre de l'accueil extrascolaire.

Un subside de 47 000 euros a été obtenu dans le cadre de l'appel à projet du secrétariat à l'intégration sociale, retenant notre projet « du potager aux écoles ». Dans ce cadre, une journée porte ouverte a été organisée le 11 octobre dernier, proposant la visite du potager et des serres, des ballades nature et découverte, des dégustations, des rencontres. Un beau succès.

Dans une commune semi-rurale telle que Profondeville, ce projet du potager du CPAS a tout à fait sa place et doit être soutenu et encouragé.

*Dans quel but sont proposées les mesures de fusion entre les CPAS et les communes ? L'objectif serait de rationaliser l'énergie, les emplois et les dépenses. Le but semble donc plutôt budgétaire et politique. Mais a-t-on tenu compte de l'aspect social et des missions premières des CPAS dans l'analyse de l'objectif ? Le social ne doit-il pas être tenu en dehors des pressions politiques ?*

**tes conditions de  
vie dignes**



# Comment l'action sociale des CPAS peut-elle être renforcée ?

## L'exemple du Cluster « Le coup de pouce »



CATHERINE FETTEN  
Présidente du CPAS d'Houffalize

**Si vous suivez l'actualité de notre pays et que vous êtes au courant des différents changements de la sixième réforme de l'état entraînant le transfert des compétences, vous savez que de nombreuses charges ont été remises sur le dos des communes sans pour cela augmenter les sources de subventionnement. Nous sommes à l'heure où les économies budgétaires doivent être au centre des préoccupations politiques communales. Malheureusement, les différentes mesures gouvernementales en matière de chômage viennent alourdir la charge financière des CPAS. La devise nationale de la Belgique « l'Union fait la Force » est plus que jamais à suivre pour nos petits CPAS. Le témoignage de l'expérience du CPAS de Houffalize tend très certainement à le démontrer.**

### UN PROJET PILOTE : LA CRÉATION DU CLUSTER « LE COUP DE POUCE »

Qu'est-ce qu'un cluster ? Un groupement de petits CPAS qui s'engagent à collaborer au niveau d'une politique commune de formation et de mise à l'emploi pour les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) et assimilés.

D'où vient cette idée de cluster ? Le 26 mai 2002 sort la loi concernant le Droit à l'intégration sociale qui abroge un monument législatif : la loi presque trentenaire de 1974 instituant le droit au minimex, qui remplaçait lui-même l'archaïque droit à l'aide de l'assistance publique.

La volonté principale du législateur de 2002 est d'accentuer les mises à l'emploi et la formation des demandeurs. C'est d'ailleurs à la même époque que le CPAS est devenu « centre public d'action sociale » à la place de « centre public d'aide sociale ». Tout un programme...

Pour remplir cette nouvelle mission, les CPAS reçoivent du Fédéral un subside de 250 € (indexé) par RIS et par an.

Il est évident que dans les petits CPAS ruraux, on ne sait pas faire grand-chose avec un subside annuel de quelques milliers d'euros. Pour eux, cette mission n'est donc pas, *a priori*, facile à assumer.

Le personnel est en nombre limité et les nombreuses tâches que doivent assurer les assistants sociaux de première ligne empêchent de mener une politique de mise à l'emploi efficace. L'examen des dossiers et l'accompagnement des bénéficiaires en matière d'emploi demandent beaucoup de temps et requièrent, en outre, des compétences spécifiques.

Selon Monsieur Vande Lanotte, Ministre du Service public fédéral intégration sociale (SPF IS) de l'époque, une collaboration entre les petits CPAS peut constituer une solution. D'où son idée de lancer un projet pilote : « Été-plan clusters pour les petits CPAS ». L'objectif poursuivi était de permettre aux petits CPAS de collaborer dans l'accompagnement pour l'emploi et les parcours professionnel des bénéficiaires du RIS, avec à la clé un subside de 12 500 € par an. Soulignons, à cet égard, que l'on peut vivement regretter que ce

subside annuel n'ait jamais été indexé depuis 2002...

Le ministre souhaite créer un cluster « test » par province. Il charge la Fédération des CPAS de recruter des CPAS « promoteurs » et donc porteurs du projet.

Pour le Luxembourg, c'est le CPAS de Houffalize qui est pressenti pour devenir promoteur.

L'idée séduit immédiatement tant le pouvoir politique que le personnel concerné, tout à fait conscient de l'opportunité que constituait la possibilité de se grouper et de confier cette nouvelle mission obligatoire d'insertion sur un territoire donné à un agent spécialement formé pour cette tâche.

Des contacts sont rapidement pris par notre institution pour trouver des partenaires auprès des communes voisines similaires.

La plupart ne sont pas difficiles à convaincre. C'est ainsi qu'en février 2003, notre cluster voit le jour avec au départ 6 partenaires : les CPAS de Tenneville,





Sainte Ode, Bertogne, Gouvy, Vielsalm et Houffalize qui est désigné par le groupe comme promoteur et coordinateur.

Par convention, le cluster s'engage :

- à élaborer un plan et établir des contacts avec des tiers afin de parvenir à une meilleure insertion des bénéficiaires du RIS ;
- à engager un assistant social ou un accompagnateur de parcours professionnel qui s'occupera exclusivement des questions d'insertion de tous les CPAS signataires ;
- à faire rapport régulièrement au Ministre, permettre un contrôle au sujet de l'affectation des moyens mis à disposition par l'État et communiquer toute modification de la composition et du fonctionnement du cluster à l'autorité compétente.

En fonction de la taille des CPAS participants, les CPAS contribuent, le cas échéant, à un montant convenu afin de compenser la différence entre l'apport de l'État et les frais réels engendrés par le projet.

En 2004, Tenneville et Sainte-Ode souhaitent quitter le cluster. Ces CPAS se trouvent en effet excentrés par rapport aux autres partenaires et le territoire à couvrir est vraiment trop étendu pour que l'agent d'insertion puisse travailler efficacement pour chacun...

Bertogne, Gouvy, Vielsalm et Houffalize poursuivent donc à 4 ce projet depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, pour la plus grande satisfaction de chacun.

Cette expérience pilote ayant montré son efficacité, le nombre de clusters agréés par le SPF intégration sociale est aujourd'hui doublé. On compte actuellement 20 clusters avec la participation de 98 CPAS.

## EVOLUTION DE NOTRE CLUSTER

### « LE COUP DE POUCE »

Au départ et comme convenu avec le ministère, nous fonctionnions avec un agent d'insertion à temps plein. Evidemment, le nombre de dossiers qu'il avait à suivre ne cessait d'augmenter.

En effet, les services sociaux de première ligne se sont vite aperçus de l'effet bénéfique du travail de l'agent d'insertion sur les demandeurs eux-mêmes ! Les assistants sociaux ont donc confié de plus en plus de dossiers à l'agent d'insertion.

Ainsi en 2003, 17 bénéficiaires étaient mis à l'emploi via l'article 60, § 7. En 2005, ils étaient 40 avec un nombre global de RIS stables. En 2014, ils sont 63.

L'agent fut donc très vite, très occupé par les seules mises à l'emploi ! Il ne lui restait aucun temps pour s'occuper de tout l'aspect accompagnement, formation et/ou socialisation des bénéficiaires qui n'étaient pas prêts pour l'emploi, particulièrement les jeunes.

La proposition, via circulaire du SPF intégration sociale en août 2005, de financer dans chaque cluster un premier emploi Rosetta en soutien de l'insertion fut dès lors accueillie à bras ouverts.

Un agent Rosetta temps plein est engagé chez nous en février 2006.

Dans notre cluster, il se voit confier plus spécifiquement le volet socialisation pour les bénéficiaires du RIS loin de l'emploi. Dès 2007, les actions menées explosent avec une diversification impressionnante : activité théâtrale, cours de permis de conduire, atelier bien-être, groupe d'appui, atelier cuisine, sorties culturelles article 27, etc.

Si bien que le service se retrouve à nouveau victime de son succès et est débordé.

Début 2010, une opportunité se présente via les Fonds Maribel. En accord avec l'ensemble des partenaires, les CPAS de Vielsalm et d'Houffalize sollicitent chacun un ½ ETP d'assistant social qu'ils s'engagent à mettre à disposition du cluster. Nos demandes sont retenues ; c'est ainsi que depuis mai 2010, notre « Coup de Pouce » compte 3 agents à temps plein.

## SUR LE TERRAIN, COMMENT CELA SE PASSE -T-IL ?

Désormais, les tâches de chacun sont bien définies :

- l'agent d'insertion assure le suivi en insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires ;
- une éducatrice spécialisée développe des activités de resocialisation ;
- un coordinateur de projets et des mises à l'emploi assure le suivi professionnel des travailleurs engagés via les contrats « article 60, § 7 » et « article 61 », ainsi que les relations avec les partenaires employeurs.

Nous avons notamment développé un atelier cuisine commun. Une dizaine de bénéficiaires du cluster y participent.

Nous développons des actions de type collectif (formation théorique au permis de conduire ou modules de formation liés à la recherche d'un emploi). Nous travaillons également avec les pouvoirs publics locaux, entreprises privées et groupements associatifs régionaux.

Le service est constamment en recherche de nouveaux partenaires et nouvelles conventions.

En ce sens, le projet PIM (parcours d'insertion et mobilité) est un exemple. Il résulte d'une convention-cadre entre CPAS/FOREM/Région wallonne.

Depuis 2009, le « Coup de pouce » s'est investi dans ce projet qui vise l'encadrement des personnes qui sont en mesure d'être mises à l'emploi mais qui ne répondent pas aux critères du seuil d'employabilité.

Afin de répondre à un manque de connaissances et compétences des bénéficiaires quant aux démarches à faire pour arriver à une mise à l'emploi, y compris au niveau de la mobilité, les opérateurs proposent différents modules complémentaires à l'accompagnement individuel via un parcours d'insertion. Un stage en entreprise est aussi organisé permettant au bénéficiaire de tester son projet et d'acquérir de nouvelles compétences.

La plus-value de ce projet est l'accompagnement des bénéficiaires par la collaboration de



*La devise nationale de la Belgique*

« l'Union fait la force »  
est plus que jamais à suivre  
pour nos petits CPAS



partenaires : le « coup de pouce », Lire et Ecrire Luxembourg, la Trêve, Illeps, IEPSCF VIELSALM, asbl Sima, la Mirelux.

## 2014 : LE SERVICE « COUP DE POUCE »

### EN QUELQUES CHIFFRES...

- 164 personnes ont été suivies par le service (162 bénéficiaires d'un RIS/ASE).
- 74 personnes ont suivi des activités de resocialisation (35 dossiers communs IP/IS).
- 63 mises à l'emploi dans le cadre de l'« article 60, § 7 ».
- Sur les 37 contrats clôturés pendant l'année, 24 sorties sont positives (9 mises à l'emploi et 16 récupérations de droits aux allocations de chômage).

Début 2015, ce sont 30 personnes qui poursuivent leur réinsertion au travers d'un emploi article 60.

## LES PROJETS À VENIR

Un partenariat particulier existe au travers de la convention cadre CPAS-FOREM

pour l'encadrement de 30 personnes dans un accompagnement vers l'emploi, avec l'aide des OISP locales.

Enfin, deux projets sont en attente d'une réponse: un dossier FSE pour soutenir et développer les activités de resocialisation et un projet de création d'une régie de quartier pour encadrer l'équivalent de 10 ETP stagiaires avec comme objectifs, la préformation qualifiante et la revalorisation des quartiers d'habitations sociales.

## EN CONCLUSION : DES ACTIONS INCONTOURNABLES !

Il est évident qu'à présent, notre cluster est devenu incontournable. Nous n'imaginons plus travailler sans lui.

Il nous aurait d'autre part été impossible de remplir séparément notre mission d'insertion avec aussi peu de moyens financiers ! Notre groupement nous permet de rendre à nos usagers, sans alourdir significativement les finances communales, les mêmes services que ceux qu'ils peuvent trouver dans de plus gros services.

Par ailleurs, sa création a été le déclencheur d'un véritable partenariat entre les CPAS « associés ». Nos quatre institutions se sont beaucoup rapprochées et travaillent en synergie dans plusieurs domaines, bien au-delà de l'insertion sensu stricto, comme la prévention énergie, par exemple.

Les liens qui se sont tissés, par la force des choses, au fil des rencontres entre les membres du personnel permettent des échanges d'idées réguliers et des avancées qui profitent le plus souvent à l'ensemble...

Enfin, si notre dossier FSE est retenu, notre cluster se verra doté de nouveaux moyens qui nous permettront de multiplier les actions de façon plus que significative et de renforcer encore son rôle au sein de nos quatre institutions.

De nouveau, de tels projets ne pourraient jamais voir le jour si nous n'étions pas groupés !

La décision de financement devrait tomber prochainement et d'ici là, et bien, nous croisons les doigts !

# LES CPAS !<sup>1</sup>



JEAN SPINETTE

Président du CPAS de Saint-Gilles et de la Conférence des Présidents et Secrétaires des 19 CPAS Bruxellois

**Pour vivre heureux vivons cachés dit le proverbe. Sans doute que cet adage va fort bien aux CPAS qui aspirent à travailler à huis clos, à l'abri du bruit et de la fureur, pour pouvoir traiter de l'intime et des situations sociales avec la discrétion qui s'impose. Nous sommes en effet attachés aux piliers que sont notre déontologie et notre secret professionnel, loin de luttes partisans qui n'auraient pas leur place face aux réalités sociales que nous rencontrons. Mais aujourd'hui peut-être faut-il plus « Faire » et « Faire savoir ».**

**O**n n'a jamais autant parlé des CPAS que ces derniers temps et on ne cesse de leur envoyer de nouveaux publics, tout en examinant à la loupe les coûts que cela engendre.

Les CPAS se doivent d'être plus pédagogiques sur le travail qu'ils effectuent

au quotidien. Dans le contexte actuel, on dirait que les CPAS ne se sont pas jusqu'alors préoccupés de bonne gestion, comme si les mots « Efficience » et « Compétence managériale » nous étaient inconnus. Et bien oui, il y a de très bons gestionnaires appelés tous les jours à mesurer les moyens mis en œuvre tant humains que matériels.

J'aimerais précisément rendre hommage à ces fonctionnaires gestionnaires,

travailleurs sociaux de première ligne, agents d'insertion qui, au quotidien, doivent relever le grand défi de l'action sociale et ce, avec des moyens sans cesse contingentés dans un carcan budgétaire plus étroit. Peut-être conviendrait-il d'envisager ces chiffres en termes de valeur humaine ajoutée. La loi organique de 1976 qui préside à notre fonctionnement était particulièrement généreuse et bien conçue faisant passer les anciennes

<sup>1</sup> Discours prononcé à l'Assemblée générale de la Fédération des CPAS wallons qui s'est tenue, le vendredi 30 janvier 2015 au CPAS de Namur.





commissions d'assistance publique vers une aide sociale moderne.

Elle connut des modifications ultérieures en 1993 avec les mesures d'urgence et en 2002 avec la loi sur l'intégration sociale et son action sociale qui, telles qu'interprétées par le corps social, en font un outil d'action et d'émancipation sociale. Nos travailleurs les ont en effet interprétées, se les sont attribuées pour faire de nos CPAS des institutions publiques de première ligne au service des publics les plus fragilisés et ce au plan local. Ces fameux CPAS dont nous pouvons être fiers, même en dehors de nos frontières, peu de pays peuvent se targuer de disposer d'outil de cette qualité: une institution publique locale ayant pour objet social de garantir la dignité humaine, un principe inscrit dans notre constitution.

J'ai fait un peu d'archéologie administrative dans les archives d'Albert Eylenbosch, le Président historique du CPAS de Saint-Gilles. Il disposait dans sa bibliothèque des précis relatifs au fonctionnement des commissions d'assistance publique et bien.... chers amis, ce serait une régression que de revenir à ces commissions communales. Discutant avec mon Directeur du service social, qui termine une longue et remarquable carrière, il est permis de constater qu'après

une phase jubilatoire de construction de l'action sociale contemporaine, on observe ces dernières années une évolution vers la suspicion, le contrôle, la lutte contre la fraude sociale, ce qui nous éloigne de notre véritable métier si bien défini par la Loi organique de 1976.

Peut-être est-on passé un peu vite à côté de l'étude sur la fraude sociale qui a révélé que celle-ci n'a pas l'ampleur qu'on veut lui prêter. Laissez-nous faire notre métier, l'enquête sociale bien menée et une aide adaptée mise en place avec un accompagnement de qualité préviendra bien mieux ces fameux risques de fraude.

Les CPAS coûtent cher nous dit-on, c'est ce qu'on peut lire dans le journal l'Écho, qui se base sur l'étude produite par Belfius. Le coût des CPAS serait particulièrement important par tête d'habitant. J'aimerais qu'on rappelle que ce ne sont pas les CPAS qui coûtent cher mais les conséquences de la crise financière, des politiques d'austérité et les transferts de charges. Ce ne sont pas non plus les usagers bénéficiaires finaux qui coûtent cher, ils sont les victimes collatérales de cette crise, pas sa cause. Il convient de distinguer les effets des causes, c'est toujours important à rappeler. Ne tirez pas sur le pianiste.

Chers amis bourgmestres, ne nous voyez pas comme une machine budgétivore, voyez-nous plutôt comme votre allié, le bras armé de l'action sociale communale ou une cavalerie légère, un outil souple, adaptatif au service de nos concitoyens les plus fragilisés.

J'en appelle à une alliance avec les bourgmestres pour relever solidairement les défis qui sont les nôtres. Ils doivent pouvoir s'enorgueillir de la

qualité de l'accueil et des services rendus aux usagers les plus fragiles de leur territoire.

J'aimerais pour conclure saluer la clairvoyance de la Déclaration de Politique régionale bruxelloise dans le soutien affirmé qu'elle entend prêter aux CPAS: « Par ailleurs, les CPAS doivent rester les fers de lance de la politique publique sociale locale et être désignés en tant que coordinateurs du plan de lutte contre la pauvreté. Ce sont en effet les seuls acteurs institutionnels publics qui jouissent de deux qualités originales: ils prodiguent une aide individualisée et de proximité.

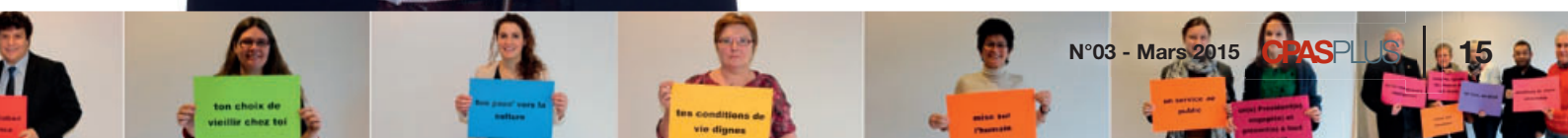
Devant faire face à des besoins croissants et très divers, les CPAS doivent être continuellement renforcés afin de rencontrer au mieux les besoins de leurs usagers, pour les sortir réellement de la pauvreté et leur procurer une autonomie sociale et économique. Pour les renforcer, le Gouvernement encouragera les fusions des compétences concurrentes entre services communaux et ceux du CPAS en supprimant les doubles emplois: services de repas à domicile, activités pour seniors...

Par ailleurs, le Gouvernement mènera la revalorisation de la profession de travailleur social de CPAS, par l'augmentation de leurs barèmes (qui devraient être au moins égaux à ceux appliqués dans les autres Régions) mais aussi un soutien accru à leur formation continuée (nécessaire au bon accomplissement de leurs missions de guidance) et leur supervision (soutien psychologique nécessaire à la gestion adéquate du stress, de certaines formes de violences...).

Il convient également de refinancer les CPAS en soutenant leurs revendications légitimes en visant à ce que l'Etat fédéral augmente progressivement le taux de remboursement des revenus d'intégration et les aides sociales équivalentes ».

Ces fameux CPAS dont nous pouvons être fiers, même en dehors de nos frontières, peu de pays peuvent se targuer de disposer d'outil de cette qualité: une institution publique locale ayant pour objet social de garantir la dignité humaine, un principe inscrit dans notre constitution

**un(e) Président(e)  
engagé(e) et  
présent(e) à tout  
moment**



# Nous écrire pour ne pas mourir

Pourquoi, selon vous,  
les CPAS sont-ils plus incontournables  
que jamais ?

Tomber par hasard sur ce titre: « l'écriture, la véritable autonomie »,

Écouter avec émotion la chanson d'Anne Sylvestre :

*Écrire pour ne pas mourir,  
écrire, grimacer, sourire,  
écrire et ne pas me dédire,  
écrire ce que je n'ai su faire,  
dire pour ne pas me défaire,  
écrire, habiller ma colère.  
Écrire pour être égoïste,  
écrire ce qui me résiste,  
écrire et ne pas vivre triste  
et me dissoudre dans les mots  
qui soient ma joie et mon repos.  
Écrire et ne pas me foutre à l'eau.*

Recevoir un cri de colère, un cri de passion,

Lire des déclarations éclairées,

Goûter à la diversité des expressions.

Voilà un mois que je suis là et que vos écrits me nourrissent... Alors encore une fois, la Fédération veut oser Fédérer par la proposition d'une action.

Comme il est bon de croire au pouvoir des mots pour soigner les maux,

Comme il est important dans ces temps incertains d'être libre de s'exprimer,

Parce qu'écrire, c'est libérer sa pensée ou la formaliser,

Parce qu'écrire peut rendre public,

Parce que le stylo laisse des traces et évite l'oubli,

Pour toutes ces raisons mais sans besoin d'en disposer.

Nous vous invitons à prendre vos plumes. Nous vous proposons de nous confier vos mots; d'écrire pour exister.

La forme importe peu, missive, lettre ouverte, coup de gueule, poème ou gribouillis, nous acceptons tout: tous les tons, toutes les couleurs, toutes les longueurs de texte, tant que ceux-ci ne demeurent pas anonymes.

Le fond importe lui car il s'agit de vous inviter à nous dire: **pourquoi, selon vous, les CPAS sont plus incontournables que jamais!** Quelle place le CPAS tient dans vos cœurs ou dans vos vies. Quelle crainte éventuelle ou attachement profond, l'institution vous inspire. Quelles sont les actions que vous menez et qui font votre fierté. Quelles sont les histoires que vous souhaitez partager.

Lecteurs aguerris ou occasionnels, professionnels du social ou sympathisants, mandataires, directeurs, travailleurs, usagers, éloignés, citoyens, politiciens, à vos Plumes! Seul ou en groupe, écrivez-nous et invitez d'autres à rejoindre le mouvement! Faites-le tout de suite, faites-le au tempo de votre inspiration! Comme d'ailleurs Olivier, Christine, Jean, Bernard, Catherine, Claude, Sophie et bien d'autres l'ont déjà fait...

Loin des temps du pigeon voyageur, nous attendons vos textes

- par lettre à l'adresse  
Union des Villes et Communes de Wallonie  
Fédération des CPAS  
Rue de l'Etoile 14 - 5000 Namur

- ou par mail à l'adresse suivante : [federation.cpas@uvcw.be](mailto:federation.cpas@uvcw.be)

Toutes les couleurs de vos témoignages seront autant de souffles vivifiants pour animer notre travail de défense de vos droits et de vos intérêts.

MALVINA GOVAERT

